



Émilie Corbeil emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

**Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 juillet 2023**

Le maire a ouvert la séance en soulignant le premier anniversaire du nouveau conseil élu. Il rappelle également la tenue du pique-nique du centième, qui aura lieu le 16 juillet au Parc Gilbert-Aubin.

Le maire précise que le marquage de rue a débuté dans la première

semaine de juillet. Des mesures ont été prises pour que le tout soit fait plus rapidement l'année prochaine.

On revient sur les pluies diluviennes des dernières semaines en mentionnant que Piedmont et les municipalités voisines ont été particulièrement touchées. Le chemin

Hervé, à Piedmont, est en réparation à la suite de ces pluies. Les travaux publics s'affairent à corriger cette situation.

**Administration et ressources humaines**

Lettre d'entente 2023-05 : Dans le dossier de la relativité salariale, la municipalité et le Syndicat des employés ont signé une entente afin d'évaluer les postes. Le maire a précisé qu'il s'agit d'un exercice qui est

fait dans plusieurs municipalités et qui devrait devenir obligatoire sous peu.

Le Conseil a procédé à l'embauche d'une préposée au soutien administratif à temps plein au service de l'urbanisme.

Une toute première politique d'approvisionnements et de gestion des inventaires est adoptée par la municipalité. Elle permettra de faciliter les opérations et les suivis et favorisera, entre autres, l'achat local.

**Centre de la petite enfance de la Vallée**

Le projet suit son cours et le Conseil annonce que le terrain fera l'objet d'un contrat emphytéotique pour une durée de 40 ans. Une excellente nouvelle, comme le souligne le Conseil, qui permettra à de jeunes familles de bénéficier de précieuses places en service de garde.

**Informatique**

Des offres de services au montant maximal de 72 419 \$ et de 33 747 \$ ont été acceptées afin, d'une part, de mettre à niveau le serveur et, d'autre part, de se doter d'un nouveau système de gestion des finances.

**Règlements**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 894-23 afin de permettre à la municipalité de réserver ses droits pour acquérir des immeubles à vocation collective. Le maire explique que, dans les derniers mois, à Québec, une loi a été adoptée afin de permettre aux municipalités d'identifier des immeubles (incluant des terrains) et de s'en réserver le droit d'achat.

895-23 : Avis de motion et dépôt du projet de financement du programme Éco-Prêt. Il s'agit de prévoir l'emprunt et la dépense d'un million de dollars et l'imposition d'une taxe spéciale pour permettre aux propriétaires de changer leurs installations septiques décrépités. Ces derniers, pour qui lesquels le remplacement de leurs installations représente souvent un défi financier de taille, bénéficieront d'un prêt octroyé par la municipalité et remboursable à même leur compte de taxes.

892-23 : Délégation, contrôle et suivi budgétaire. Le personnel de direction pourra désormais faire certaines embauches et certains transferts et achats sans avoir à passer par des résolutions du Conseil. Le maire explique que ce règlement permettra de faciliter le travail et l'efficacité de l'organisation.

**Travaux publics**

Encore une fois, la Municipalité souligne son désir de voir le ministère des Transports régler les problèmes de vitesse excessive et d'état de la chaussée sur la route 117. Le Conseil souhaite pouvoir rencontrer les représentants du ministère afin de faire valoir qu'un projet de boulevard urbain doit être mis en branle à Piedmont afin de favoriser le transport actif et d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

Le mur de soutènement sur le chemin Bellevue coûtera quelque 270 000 \$ de plus que prévu. Le Conseil a approuvé ce financement

supplémentaire en considérant qu'il sera nécessaire d'installer des structures supplémentaires à celles qui avaient été prévues à l'origine. Rappelons que ce terrain a été cédé à la municipalité dans le cadre du programme pour le fonds de parcs lors du lotissement du chemin des Faucons. Un important glissement de terrain y a eu lieu en 2021, en endommageant une propriété privée. Le Journal effectuera un suivi à ce sujet comme au sujet général des dons de terrains soumis au fonds de parcs.

Un montant de 100 000 \$ a été octroyé dans le cadre d'un projet-pilote visant à fournir une place de garde pour les enfants des employés de la municipalité et de la MRC. L'ancien bureau de poste désaffecté, situé au 100, rue de la Gare, sera rénové pour accueillir les enfants. Les casiers postaux qui s'y trouvent seront relocalisés. Le maire a indiqué qu'il s'agit d'une importante mesure afin d'attirer et de retenir la main-d'œuvre.

Bonne nouvelle, semble-t-il, au sujet du puits Labrador. Les analyses semblent positives puisqu'un contrat, au montant de 17 821 \$, sera octroyé en vue de prévoir les plans et devis pour le prolongement de l'aqueduc jusqu'au puits. Ce dernier sera donc éventuellement raccordé au réseau municipal.

L'entente concernant la Régie des eaux usées et qui prévoit le partage des coûts liés à l'épuration des eaux entre Saint-Sauveur et Piedmont sera prolongée d'une année afin de laisser le temps aux personnes concernées de la réviser adéquatement.

**Urbanisme**

Le service de l'urbanisme procède en ce moment à une importante ronde d'inspections pour assurer la sécurité des piscines privées. On rappelle qu'elles doivent être entourées d'une enceinte clôturée.

**Loisirs**

On rappelle que la Fête des Piedmontais aura lieu le 12 août au parc Gilbert-Aubin. Les citoyens pourront profiter d'une prestation musicale d'Annie Villeneuve, d'un spectacle de lasers, de structures gonflables et d'une exposition de voitures anciennes. Une navette sera disponible pour se rendre sur place puisque le stationnement sera interdit afin d'assurer la sécurité du public.

**Questions**

Une dame dépose un document de signatures afin de faire valoir l'intérêt d'un parc où les chiens seraient libres de courir.

Une citoyenne souligne que les tentes sont mal installées au parc Gilbert-Aubin et qu'une d'entre elles est tombée à cause de l'eau. Elle précise également que des voitures circulent à des endroits prohibés dans le parc. Le maire promet d'agir.

**SERVICES FUNÉRAIRES COMPLETS**

Exposition, crémation, rapatriements  
**TOUT – POUR VOUS**

**LES SENTIERS**  
CIMETIÈRE NATUREL / SERVICES FUNÉRAIRES

**MAGNUS POIRIER**  
AMBASSEUR

2480, boul. du Curé-Labelle, Prévost | 450 565-6464 | lessentiers.ca  
24 heures sur 24 | 7 jours sur 7